



MEDAILLES MILITAIRES
De VILLENAVE D'ORNON
1700^{ème} section

Monsieur le président,

N° 07/2024/Pdt

Objet : Cérémonies du 11 novembre 2024.

Sous réserve de modification de dernière minute les cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918 se dérouleront à Villenave-d'Ornon de la manière suivante :

- 09H15 : office en l'église St Martin du Bourg,
 - 10H15 : rassemblement des porte-drapeaux et des délégations devant la Mairie du Bourg,
 - 10H45 : cérémonie à l'Ossuaire de Saint Bris,
 - 11H00 : cérémonie devant la stèle de Saint Delphin,
 - 11H15 : cérémonie au monument aux Morts de l'Hôtel de Ville,
 - 11H30 : cérémonie principale au monument aux Morts du Bourg.
- (Tous les déplacements s'effectueront au moyen des bus mis à notre disposition par la Mairie.)

A l'issue des cérémonies, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

- 12H45 : un déjeuner traditionnel, animé par **Claude ARGELES**, organisé cette année par la 1700^{ème} section des Médaillés Militaires, aura lieu au **CARRELET**, Domaine de la **JUNCA** à Villenave-d'Ornon.

MENU (41€ par personne) :

- ◆ Soupe Champenoise ou jus de fruits - Amuse-Bouche
- ◆ Velouté de Bolets
- ◆ Coquille de Fruits de Mer et Saint Jacques
- ◆ Tournedos de Bœuf sauce au poivre ou Dos de saumon beurre blanc avec Flan de courgette et pomme duchesse
- ◆ Assiette de 3 fromages et salade verte
- ◆ Aumônière pomme calva coulis caramel
- ◆ Café et sa mignardise - ◆ vin rosé et rouge en bouteille

Dans l'après-midi, il y aura une bourriche à gagner.

Les inscriptions, accompagnées du règlement, seront effectuées jusqu'au 28 octobre 2024, terme de rigueur à **M. Jean-François FEUILLAN - 18, rue Gaston Rigailhou - 33140 Villenave-d'Ornon.** (Tél. : 07.50.07.25.40)
Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **S.N.E.M.M. 1700 S**

Cordialement.

Daniel DALLA-BARBA
Président du Comité d'Entente

M. (ou Mme) participera au repas du 11 novembre 2024 (**prix 41€/pers**)
Il (ou elle) sera accompagné(e) de : personnes. Choix dans le menu : Nbre **Viande** : - **Poisson** :
Règlement : nombre de personnes X 41 € = euros
Souhaite être à la table de :

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 28 OCTOBRE 2024, avec le règlement au trésorier :

Jean-François FEUILLAN - 18, rue Gaston Rigailhou - 33140 Villenave-d'Ornon. (Tél. : 07.50.07.25.40)

Le traiteur ayant acheté les denrées, les personnes se désistant au dernier moment ne seront pas remboursées